



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 23 juin 2016

L'an deux mille seize et le vingt-trois juin à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES BATUT - DURIS - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM BARBARO - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - CAUQUIL - COLOMBIER - COMBES (Suppléant) - DEGLISE - DELOUVRIER - GALZIN - JULIE (Suppléant) - LENCOU - MEYSSONNIER.

Mme Evelyne FADDI a donné procuration à M. Jean-François TACCONE.

N° 2016/62

Objet : Approbation d'une mission d'assistance et d'expertise en matière de finances communautaires et de fiscalité

Vu l'avis favorable émis par les membres du Bureau Elargi lors de réunion du 7 juin 2016,

Monsieur le Président rappelle la volonté des membres du Conseil de Communauté de pouvoir réaliser une étude en matière de finances communautaires et de fiscalité sur le territoire du Lautrécois-Pays d'Agout.

En effet, compte tenu de la baisse des dotations d'Etat et des transferts de compétences réalisés et à venir, il apparaît nécessaire de pouvoir être accompagné par un cabinet d'études spécialisé en la matière pour réaliser un diagnostic de territoire et de pouvoir définir les marges de manœuvre possibles en matière de finances et de fiscalité notamment en étudiant la possibilité d'un passage en Fiscalité Professionnelle Unique.

Pour cela, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté d'approuver une mission d'assistance et d'expertise en matière de finances communautaires et de fiscalité à confier au Cabinet Ressources Consultants Finances domicilié 8, rue Jules de Rességuier BP 60813 31008 TOULOUSE Cedex 6 pour un montant de 24.981,50 € HT soit 29.977,80 € TTC.

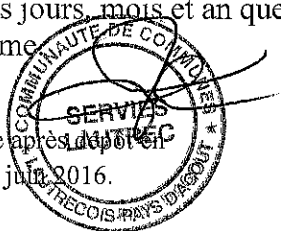
Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

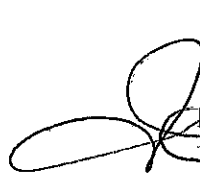
- décide de confier au cabinet Ressources Consultants Finances une mission d'assistance et d'expertise en matière de finances communautaires et de fiscalité pour un montant de 24.981,50 € HT soit 29.977,80 € TTC,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2016,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 23 juin 2016.




Raymond GARDELLE